



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



17. Objet : Demande de subvention au titre des appels à projet à l'association M'Danse pour l'organisation du Gala de danse 2022

L'association M'Danse situé à Hettange-Grande est une association d'intérêt communal qui a été constituée en juin 2016 afin de reprendre l'activité danse qui était alors gérée par le Centre Europa. Dans le but de pérenniser cette activité aussi bien sportive qu'artistique peu présente sur le territoire de la CCCE et d'attirer des intervenants de qualité, l'association M'Danse a décidé de salarier ses intervenants.

Cette association sportive accueille des pratiquants de l'ensemble du territoire communautaire, domiciliés à Boust, Cattenom, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen, Rodemack et Volmerange-les-Mines.

Les disciplines pratiquées sont diverses et variées, permettant à chacun de trouver une pratique correspondant à ses attentes : éveil à la danse, danse classique, danser moderne, danse contemporaine et Hip-Hop (discipline proposée aux différentes éditions de l'Appel à Projet Micados.comcom depuis 2017).

L'association M'Danse est affiliée à la Fédération Française de Danse et compte une moyenne de 200 licenciés par an.

Chaque fin de saison est clôturée par un Gala de Danse permettant à l'ensemble des adhérents de montrer aux spectateurs le fruit de leur travail de l'année avec les différents intervenants.

Pour des raisons logistiques et de capacité d'accueil des invités (environ 700 personnes), les dirigeants de M'Danse loue le théâtre Municipal de Thionville. Dans le cadre de l'organisation du Gala du 28 mai 2022, l'association M'Danse sollicite la CCCE pour l'attribution d'une subvention au titre des appels à projet.

Le budget prévisionnel présenté par l'association M'Danse pour l'organisation de ce « Gala » s'élève à 7 700,00 €. La CCCE est sollicitée à hauteur de 2 300,00 € représentant 29,9 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention au titre des appels à projet de 2 300,00 € à l'association M'Danse pour l'organisation de son gala de danse 2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

